

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel



**MUPRAS**  
Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

N° W21-764121

Maladie

Dentaire

Optique

A

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 8322 Société : R.A.M.

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : AOUN ZOU

Date de naissance : 15/12/65

Adresse : V97 Domaine de clairs

Par Bou a 33 a C 102

Tél. : 0660106101 Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr IRAQI MANA  
Ophthalmologue

City Office Lotissement Missimi  
Tél : 05 22 91 13 38

Date de consultation : 24/09/2022

Nom et prénom du malade : Aounzou RIM

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint

Nature de la maladie :  Enfant

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'at: médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : R.A.M. Le : 24/09/22

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des honoraires Dr. HASSAN MAMANI Ophtalmologue Office Lotissement Miskini Tel: 05 22 91 13 38 Gsm: 06 78 75 89 89	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes 09 10 32 93 8 INP.
24/09/2022 C2	250 dh			

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

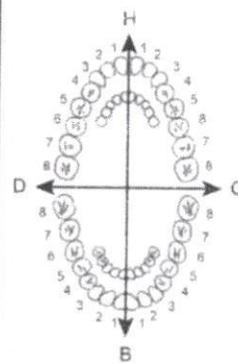
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue Dr. HASSAN MAMANI Ophtalmologue 100, 8d Braham RULLANI - Casablanca Tél: 0522.25.48.89	Date 7 SEP. 2022	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires K 80 (act. + Parcours) 1500 00 Dhs

## AUXILIAIRES MEDICAUX

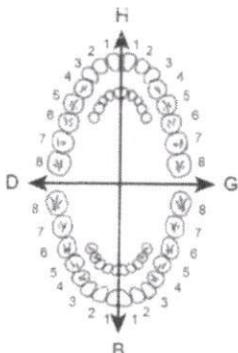
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

## VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



## O.D.F PROTHESES DENTAIRES



## DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000

[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX


MONTANTS DES SOINS


DEBUT D'EXECUTION


FIN D'EXECUTION


COEFFICIENT DES TRAVAUX


MONTANTS DES SOINS


DATE DU DEVIS


DATE DE L'EXECUTION


VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE

**Dr Mouhssine D'KHISSY**

Ophtalmologiste

Ex-Professeur – Assistant au CHU Ibn Rochd

Attestation de formation spécialisée approfondie

Université de Nantes

Maladie et chirurgie des yeux

Echographie – Angiographie – Laser



**الدكتور الدخيسى محسن**

**طب العيون**

أستاذ مساعد سابق بمستشفى ابن رشد

الدار البيضاء

أمراض و جراحة العيون

**OCT PAPILLAIRE**

Casablanca, le 28 SEP. 2022

**NOM : AOUZOUN**

**PRENOM : RIM**

**AGE : 16 ANS**

**MEDECIN TRAITANT : DR IRAQI**

**RENSEIGNEMENT CLINIQUE:**

**OEIL DROIT:**

**Epaisseur des fibres rétiniennes**

Supérieures = 104 microns

Inférieures = 105 microns

Moyennes = 104 microns

Surface anneau neuro rétinien = 1.20 mm<sup>2</sup>

Epaisseur moyenne de la couche des cellules ganglionnaires = 101 microns

**OEIL GAUCHE:**

**Epaisseur des fibres rétiniennes**

Supérieures = 100 microns

Inférieures = 113 microns

Moyennes = 106 microns

Surface anneau neuro rétinien = 1.28 mm<sup>2</sup>

Epaisseur moyenne de la couche des cellules ganglionnaires = 101 microns

**PACHMETRIE CENTRALE /**

**OD / 568 microns**

**OG / 568 microns**

Dr Mouhssine D'KHISSY  
Ophtalmologiste  
400, Bd Brahim Roudani, 2<sup>e</sup> Etage  
Tél: 0522 25 48 88 / Fax: 0522 25 70 88  
CASABLANCA

**Docteur Maha IRAQI**

**Ophtalmologiste**

Ex. Interne au CHU Ibn Rochd  
Ex. médecin à l'Hôpital Al Hassani  
Diplôme d'OCT en Ophtalmologie  
Diplôme de Chirurgie Réfractive  
et de Phacoémulsification à l'Université  
de Toulouse

Diplômé d'Oeil et Médecine Interne  
et de Neuro-Ophtalmologie  
Diplôme de Contactologie à l'Université  
de Bordeaux

**الدكتورة عراقى مها**

**اختصاصية في طب و جراحة العيون**

طبيبة داخلية سابقا بالمركز

الإستشفائي ابن رشد

طبيبة سابقا بمستشفى الحسني



Casablanca, le .....

**24 septembre 2022**

**Mlle AOUNZOU RIM**

**Vertiges , papilles excavées ODG , TO NL**

**OCT papillaire + GCC  
+ Pachymétrie cornéenne**

~~Dr. IRAQI Maha  
Ophtalmologiste  
City Office L'otissement Missimi  
Tél : 05 22 91 13 38  
Gsm : 06 78 75 89 89~~

**Dr Mouhssine D'KHISSY**

**Ophtalmologiste**

Ex-Professeur – Assistant au CHU Ibn Rochd

Attestation de formation spécialisée approfondie

Université de Nantes

Maladies et chirurgie des yeux

Echographie – Angiographie – Laser



**الدكتور الدخسي محسن**

**طب العيون**

أستاذ مساعد سابق بمستشفى ابن رشد

الدار البيضاء

أمراض و جراحة العيون

28 Sept. 2002

Casablanca, le .....

## NOTE D HONORAIRE

**NOM PRENOM :** Mme AOUNZOU Rim

**ACTE :** K80+PACHYMETRIE

**MONTANT :** 1500.00DHS (MILLE CINQ CENTS DHS)

15/09/2002  
Dr. 0522.25.48.88  
100, Bd Brahim Roudani - Casablanca  
Ophtalmologiste 400  
Délégué Dr KHISSEY Mouhssine